



N° 2022/014/INF/USYCAA/BEU/SGs

COMMUNIQUE DE PRESSE N°5

MARDI 23 août 2022

SUSPENSION CONDITIONNÉE DU PRÉAVIS DE GRÈVE DES CONTRÔLEURS AÉRIENS DE L'ASECNA

Le Bureau exécutif de l'USYCAA,

Considérant,

1. Les conclusions de l'audience accordée au Syndicat des Aiguilleurs du Ciel du Sénégal (SACS) en présence du Secrétaire général exécutif de l'USYCAA, par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de l'Union africaine, relative :
 - à l'impact désastreux d'une grève des Contrôleurs Aériens sur l'économie de toute la sous-région au regard de la spécificité de leur métier ;
 - à sa ferme résolution de porter les revendications des Contrôleurs Aériens et de s'impliquer personnellement afin que des solutions pérennes soient réservées à leur traitement ;
2. Les engagements pris par le Président du Comité des Ministres, après sa rencontre avec le Syndicat des Contrôleurs Aériens du Niger (SYCAN) SYCAN le 23 août 2022, de s'impliquer personnellement dans la recherche de solutions aux 19 points de revendications des contrôleurs ;
3. La résolution N° 2022 CM-CD-001 du 22 août 2022 de la réunion extraordinaire du Comité des Ministres, organe suprême de l'ASECNA qui fixe le cadre des discussions en instruisant le Directeur général, **de poursuivre le dialogue avec les 11 syndicats légalement constitués et signataires du préavis de grève et que les résultats des négociations lui soient présentés dans un délai de dix (10) jours.**

Salue à sa juste valeur la mobilisation exceptionnelle et historique de l'ensemble des contrôleurs aériens suite au dépôt du préavis de grève de l'USYCAA du 25 juillet 2022, et ce, malgré les tentatives d'intimidation ;

DÉCIDE :

- de **suspendre** le préavis de grève dont l'entrée en exécution est prévue ce jeudi 25 août 2022 à partir de 08h00 TU, en vue de donner une dernière chance au dialogue.
- d'observer cette suspension aussi longtemps que l'Administration de l'ASECNA fera preuve de **bonne foi** lors des discussions à venir.
- de se réserver le droit de **réactiver** son préavis de grève, si d'aventure les conditions d'un dialogue direct et franc sont **compromises** ou si les conclusions de ce dialogue ne sont **pas satisfaisantes**.

Fait à Dakar, le 23 août 2022

Ont signé :

Pour le SYNACCI



SANGARE Moussa

Pour le SYNCAB BN



MINDE ANTOINE

Pour le SYNDICAM



TAFANGY Landisoa

Pour le SYNACT



SOVON Koffi

Pour le SYCCAM



Issiaka SANOGO

Pour le SACS



GOMIS François Paul

Pour le SYCAN



HAMANI Fatimata

Pour le SACAC



SENDABOA Fabrice

Pour le SYCACOM



DJOUMOI Mohamed

Pour le SYNCAB BF



BEMBAMBA Fulbert

E-Mail: usycaa@gmail.com Tel: +221765008290 / +225 0709216639